TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Flash-info

Mai 2010 | Volume 11, numéro 2

La croissance salariale au Québec chez les salariés syndiqués en 2008 et 2009

par Nadège Jean

Cet article propose une mise à jour de l'information relative aux augmentations salariales octroyées en 2008 et 2009 dans les conventions collectives au Québec[1].

Depuis la publication du rapport sur la rémunération des salariés en novembre 2009, 55 nouvelles conventions ont été déposées dans la banque du ministère du Travail. Les nouvelles conventions proviennent en majorité du secteur privé (44). Aucune nouvelle convention n'a été déposée pour l'administration québécoise et le secteur fédéral depuis la publication du rapport.

Gain de pouvoir d'achat (structures salariales) pour tous les salariés syndiqués en 2009

Cette section dresse, pour les années 2008 et 2009, un portrait des taux d'augmentation octroyés dans les conventions collectives en vigueur au Québec. La croissance salariale en vigueur est calculée à partir de l'augmentation des taux de salaire consentie aux salariés appartenant à l'emploi modal, sans égard à la date de signature de la convention. Les taux d'augmentation sont mis en relation avec la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), pour faire ressortir la croissance réelle et ainsi mesurer les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés québécois. Les croissances nominale et réelle sont présentées au tableau 1.

Les données utilisées pour 2009 prennent en compte 831 342 salariés syndiqués, soit 508 663 de l'administration québécoise (voir l'encadré sur l'administration québécoise à la page 2), 256 910 du secteur privé et 65 769 du secteur « autre public ». Cela représente 90,6 % de l'ensemble de l'effectif potentiellement couvert par la banque de conventions. Les résultats pour l'administration québécoise ainsi que pour les secteurs privé et « autre public »[2] prennent respectivement en compte 100 %, 86,4 % et 59,0 % de l'effectif syndiqué potentiellement couvert par la banque.

Tableau 1
Croissance salariale nominale et réelle en vigueur, employés syndiqués québécois, 2008 et 2009

Secteur	2008		2009	
	Croissance nominale	Croissance réelle	Croissance nominale	Croissance réelle
	%			
Ensemble des salariés québécois syndiqués[1]	2,2	0,1	2,2	1,6
Administration québécoise	2,0	−0,1	2,0	1,4
Autres salariés québécois	2,4	0,3	2,6	2,0
Privé	2,5	0,4	2,7	2,1
« Autre public »	2,2	0,1	2,2[2]	1,6
Entreprises publiques québécoises	2,1	0,0	2,2	1,6
Universitaire	2,8	0,7	2,2	1,6
Municipal	2,0	−0,1	2,2	1,6
Fédéral	2,6[2]	0,5	2,9[2]	2,3
Croissance de l'IPC	**2,1**		**0,6**	

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail pour l'année 2009. Dans l'administration québécoise, le nombre de salariés retenu est basé sur ceux visés par la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (projet de loi nº 142, 2005, chapitre 43) (voir l'encadré *Données incluses pour l'administration québécoise*).
2. Ces données reposent sur un nombre limité de salariés.

Source : Ministère du Travail.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Également dans ce numéro :

Les Québécoises maintenant plus nombreuses que les Québécois dans l'emploi salarié p.4

Croissance de l'emploi salarié selon les industries en 2009 et depuis 1991 ..... p.5

1. Le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*, édition 2009, paru en novembre dernier, présentait les données incluses dans la banque au cours des trois premiers trimestres de 2009 alors que cet article prend en compte les résultats pour toute l'année 2009. Par ailleurs, le rapport est consultable sur le site Internet de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca, section « Statistiques-publications », domaine « Travail et rémunération ».
2. Les couvertures des composantes du secteur « autre public » sont de 81,1 % dans les entreprises publiques québécoises, de 71,0 % dans le secteur universitaire, de 66,0 % dans le secteur municipal et de 2,1 % dans le secteur fédéral.

L'analyse indique que, dans l'ensemble, l'augmentation moyenne des échelles salariales dans les conventions collectives en vigueur en 2009 est identique à celle observée en 2008 (2,2 %). L'administration québécoise affiche un taux nominal d'augmentation moyen des clauses salariales de 2 % tant en 2009 qu'en 2008.

Pour ce qui est des salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise, l'augmentation salariale observée en 2009 s'établit à 2,6 % contre 2,4 % en 2008. Tous les secteurs composant le regroupement « autres salariés québécois syndiqués », à l'exception du secteur universitaire, montrent en 2009 une croissance de leur échelle salariale supérieure à celle de 2008. Les données de 2009 prennent en compte 78,9 % des autres salariés québécois syndiqués potentiellement couverts par la banque.

Le secteur privé voit sa croissance nominale augmenter de 0,2 point de pourcentage en 2009 (2,7 % contre 2,5 % en 2008). Les résultats de 2009 prennent en compte rappelons-le, 86,4 % de l'effectif syndiqué potentiellement couvert par la banque dans le secteur privé, contre 99,5 % en 2008.

Le secteur « autre public » affiche pour sa part un taux d'augmentation salariale identique en 2008 et 2009 (2,2 %). Les données de 2009 prennent en compte 65 769 employés. Parmi les sous-secteurs composant le secteur « autre public »[3], trois montrent en 2009 une croissance nominale supérieure à celle de 2008. Il s'agit des entreprises publiques québécoises (2,2 % en 2009 contre 2,1 % en 2008), du secteur municipal (2,2 % en 2009 contre 2,0 % en 2008) et du secteur fédéral (2,9 % en 2009 contre 2,6 % en 2008). À l'inverse, une baisse est enregistrée dans le secteur universitaire (2,2 contre 2,8 % en 2008). Dans le secteur fédéral, les conventions représentent, tant en 2008 qu'en 2009, un nombre limité de salariés potentiellement couverts par la banque (10,8 % en 2008 et 2,1 % en 2009)[4].

La croissance de l'IPC en 2009 est moins importante que celle notée en 2008 (0,6 % contre 2,1 %). Cette situation s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie.

L'ensemble des salariés québécois syndiqués connaissent, pour l'année 2009, un taux d'augmentation moyen de leurs structures salariales plus élevé que la croissance de l'IPC. Il en résulte un gain de pouvoir d'achat de 1,6 %, en nette progression par rapport à 2008 (0,1 %).

En 2008, des croissances réelles positives, quoique très légères, sont observées dans tous les secteurs comparés, sauf pour l'administration québécoise et pour le secteur municipal (- 0,1 % dans les deux cas). En 2009, la faible croissance de l'IPC entraîne des gains importants de pouvoir d'achat pour tous les secteurs, gains variant de 1,4 % à 2,3 %. Les salariés de tous les secteurs ont donc vu leur situation s'améliorer en 2009 en ce qui a trait au pouvoir d'achat[5].

Les salariés de l'administration québécoise présentent, en 2008 et 2009, un taux nominal d'augmentation moyen identique (2 %). C'est donc la croissance de l'IPC plus faible en 2009 qu'en 2008 qui explique que les salariés de l'administration québécoise connaissent un gain de pouvoir d'achat de 1,4 % en 2009, qui contraste avec la croissance réelle négative (- 0,1 %) en 2008.

Les salariés syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise, ceux du secteur privé ainsi que ceux du secteur « autre public » bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat, tant en 2009 qu'en 2008; le gain est, par contre, plus important en 2009 qu'en 2008 (2,0 % contre 0,3 % pour les autres salariés québécois syndiqués, 2,1 % contre 0,4 % dans le secteur privé et 1,6 % contre 0,1 % dans le secteur « autre public »).

Tous les sous-secteurs du secteur « autre public » montrent, en 2009, une croissance réelle positive; trois des quatre sous-secteurs montrent un gain de pouvoir d'achat identique, soit les entreprises publiques québécoises, le secteur universitaire ainsi que le secteur municipal (1,6 %). Le secteur fédéral présente quant à lui un gain de 2,3 %. En 2008, deux des quatre sous-secteurs affichaient également une croissance réelle positive, soit 0,5 % et 0,7 %. Seul le secteur municipal présentait une perte de pouvoir d'achat en 2008 (– 0,1 %), le secteur « entreprises publiques québécoises » montrant un maintien.

L'analyse de la distribution des salariés syndiqués québécois selon la croissance salariale en vigueur permet de distinguer quelles proportions de salariés voient leur pouvoir d'achat diminuer ou augmenter. Dans l'en-

Données incluses pour l'administration québécoise

Le gouvernement a adopté, en décembre 2005, la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (projet de loi nº 142, 2005, chapitre 43), ci-après appelée Loi, qui prévoyait les conditions de travail dans le secteur public (les sous-secteurs de l'éducation, de la fonction publique ainsi que de la santé et des services sociaux) jusqu'au 31 mars 2010. Les données concernant les années 2008 et 2009 diffusées dans cet article prennent donc en considération les paramètres de cette Loi.

Les données enregistrées dans la banque du ministère du Travail au cours de l'année 2009 ne considère pas l'ensemble des salariés de l'administration québécoise visés par la Loi. En effet, les conventions de ce secteur qui ont été déposées et enregistrées jusqu'à maintenant regroupent 414 451 salariés, ce qui ne représente pas la totalité des salariés couverts par la Loi (508 663 salariés[1]).

1. Afin d'établir ce nombre, l'Institut a retenu les conventions usuellement présentes dans la banque et dont la taille correspond aux critères définis par le ministère du Travail, soit les conventions de plus de 100 cols bleus, de plus de 50 cols blancs ou celles où ces deux critères sont pris en compte simultanément pour les conventions dites « mixtes ».

3. En 2009, les salariés des secteurs municipal, « entreprises publiques québécoises », fédéral et universitaire comptent respectivement 42,1 %, 42,4 %, 0,7 % et 14,9 % de l'ensemble des salariés du regroupement « autre public ».

4. Le nombre peu élevé de conventions et de salariés dans ce secteur pour les années 2008 et 2009 s'explique par le fait qu'aucune convention collective en vigueur dans l'administration fédérale n'est enregistrée dans la banque de données. L'administration fédérale n'a pas l'obligation de déposer ses conventions collectives auprès du ministère du Travail du Québec. Selon l'information sur le site du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au 29 mars 2010, vingt-trois conventions de l'administration publique fédérale sont en vigueur en 2009. Mais aucune de ces conventions n'a été déposée dans la banque du ministère du Travail du Québec.

5. Cependant, le gain sur le plan du pouvoir d'achat pour l'ensemble de l'année 2009 est inférieur à celui noté au cours des trois premiers trimestres (voir les résultats publiés dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés* de novembre 2009). En effet, l'IPC calculé est de 0,6 % pour l'ensemble de l'année 2009 par rapport à 0,3 % pour les neuf premiers mois de 2009. Cette différence s'explique principalement par une hausse du prix du transport, reflétant ainsi le prix de l'essence plus élevé au cours du dernier trimestre de 2009.

semble, 98,1 % des salariés syndiqués québécois connaissent en 2009 un maintien ou un gain de leur pouvoir d'achat. Cette proportion est de beaucoup supérieure à celle notée en 2008 (26,2 %), principalement en raison de la croissance très faible de l'IPC en 2009. Le pourcentage des salariés syndiqués recevant une augmentation plus faible que l'IPC est presque nul en 2009 alors que 70,9 % des salariés se trouvaient dans cette situation en 2008. Quant à la proportion de salariés syndiqués qui subissent un gel ou une baisse de salaire en 2009 (1,8 %), elle est plus faible que celle observée en 2008 (2,9 %).

Tous les salariés de l'administration québécoise ont reçu des augmentations salariales supérieures ou égales à l'IPC en 2009, alors qu'en 2008, aucun d'entre eux n'étaient dans cette situation; cela résulte uniquement de la plus faible croissance de l'IPC en 2009 qu'en 2008.

Chez les autres salariés québécois, l'analyse montre que tous les salariés du secteur fédéral profitent d'augmentations salariales égales ou supérieures à la croissance de l'IPC, tant en 2009 qu'en 2008. Dans les secteurs privé, universitaire, municipal et « entreprises publiques québécoises », les proportions de salariés bénéficiant de telles augmentations sont, en 2009, respectivement de 94,7 %, 80,1 %, 98,9 % et 99,6 %; ces pourcentages sont plus élevés que ceux notés en 2008 (71,3 %, 60,3 %, 19,4 % et 14,7 % respectivement).

La situation inverse est notée en ce qui concerne les salariés recevant des augmentations de leur échelle salariale plus faibles que l'IPC. En effet, les proportions observées sont beaucoup plus faibles en 2009 qu'en 2008 dans tous les secteurs compris dans les « autres salariés québécois », à l'exception du secteur fédéral. Les différences entre 2008 et 2009 quant à ce niveau d'augmentations salariales sont particulièrement fortes dans les secteurs « entreprises publiques québécoises » et municipal, soit, respectivement, 84,9 et 78,3 points de pourcentage. Dans les secteurs universitaire et privé, les différences sont moins importantes, soit de 39,7 et de 19,8 points de pourcentage.

Quant à la proportion de salariés connaissant un gel ou une baisse de salaire en 2009, elle est de 4,8 % dans le secteur privé, soit près de la moitié de celle notée en 2008 (8,4 %). La proportion de salariés montrant un gel ou une baisse de salaire dans les entreprises publiques québécoises est identique pour les deux années (0,4 %). Une légère baisse est remarquée dans le secteur municipal en 2009, puisque seulement 0,6 % des salariés sont concernés par un gel ou une baisse de salaire alors qu'en 2008 la proportion était de 1,8 %. Dans le secteur universitaire, cela concerne 19,9 % des salariés en 2009, alors qu'en 2008, aucun salarié de ce secteur ne connaissait de gel ou de baisse de salaire. Enfin, notons que dans le secteur fédéral, aucun salarié n'est touché par un gel ou une baisse de salaire, tant en 2008 qu'en 2009.

Conventions collectives nouvellement signées : taux d'augmentation annuel moyen à la baisse chez les autres salariés québécois

La croissance salariale selon la date de signature des conventions collectives donne une indication de l'évolution salariale à venir. La croissance annuelle moyenne observée dans les conventions signées en 2008 et 2009 est présentée au tableau 2.

Contrairement à la première section, celle-ci porte sur les autres salariés québécois syndiqués, c'est-à-dire en excluant ceux de l'administration québécoise. Dans ce dernier secteur, les conventions collectives sont venues à échéance le 31 mars 2010. Les dernières conditions avaient été établies en décembre 2005, par l'adoption de la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (projet de loi nº 142, 2005, chapitre 43). Vous trouverez plus d'informations sur les paramètres de cette loi dans l'encadré sur les données de l'administration québécoise à la page 2.

En ce qui concerne l'ensemble des autres salariés québécois, l'augmentation annuelle moyenne dans les ententes signées en 2009 est inférieure à celle observée en 2008 (2,0 % contre 2,5 %). Le taux plus faible en 2009 s'explique par une baisse de la croissance salariale par rapport à 2008 dans tous les secteurs du regroupement « autres salariés québécois », à l'exception des entreprises publiques québécoises. Les résultats reposent sur 120 conventions collectives signées en 2009 et 267 conclues en 2008.

Le secteur privé affiche en 2009 un taux moyen d'augmentation de 2,0 %, soit près d'un point de pourcentage de moins que le taux noté en 2008 (2,8 %). La baisse dans la proportion de salariés recevant une augmentation annuelle moyenne égale ou supérieure à 3 % explique en partie ce résultat : elle est environ quatre fois moins élevée en 2009 qu'en 2008 soit 13,8 % contre 57,0 %. Il est bon de noter que 96 conventions collectives ont été signées au cours de l'année 2009 dans ce secteur, alors que 218 l'ont été en 2008. Pour l'année 2009, il s'agit d'un ajout de 44 conventions dans la banque du ministère du Travail depuis la publication de l'édition 2009 du rapport sur la rémunération des salariés (voir note 1).

L'augmentation moyenne observée dans les ententes de 2009 du secteur « autre public » est en baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2008 (1,9 % contre 2,1 %). Deux des trois sous-secteurs de ce regroupement où des conventions ont été signées en 2009 affichent également une baisse par rapport à 2008, soit les secteurs universitaire et municipal. Dans le secteur universitaire, le taux moyen d'augmentation de 2009 est presque deux fois moins élevé que celui observé en 2008 (1,9 % contre 3,6 %). Le résultat de 2009 repose toutefois sur seulement trois

Tableau 2
Croissance salariale, selon la date de signature des conventions collectives, employés syndiqués québécois, 2008 et 2009

Secteur	2008	2009
	%	
Ensemble des salariés québécois syndiqués[1]	2,5	2,0
Administration québécoise[2]	...	...
Autres salariés québécois	2,5	2,0
Privé	2,8	2,0
« Autre public »	2,1	1,9
Entreprises publiques québécoises	2,1	2,7
Universitaire	3,6	1,9
Municipal	1,8	1,7
Fédéral[2]	...	...

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail pour l'année 2009.
2. Aucune convention n'a été signée dans ce secteur ou n'a été déposée dans la banque du ministère du Travail.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Source : Ministère du Travail.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

conventions. Quant au secteur municipal[6], la différence est beaucoup moins prononcée puisque la baisse s'établit à 0,1 point de pourcentage. La croissance salariale moyenne des ententes signées en 2009 dans le regroupement « autre public » est fortement influencée par celle du secteur municipal (1,7 %); à lui seul, près des deux tiers des salariés pris en compte dans les nouvelles conventions de l'ensemble « autre public ».

Pour leur part les entreprises publiques québécoises affichent en 2009 une croissance supérieure à celle observée en 2008 (2,7 % contre 2,1 %). En 2009, cinq conventions collectives ont été déposées pour un total de 1 114 salariés. En 2008, il y avait 21 conventions pour un total de 25 629 salariés. Dans le secteur fédéral, aucune convention n'a été déposée en 2008 et en 2009.

Méthodologie

Les données sur les tendances salariales sont dégagées à partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail et saisies dans la banque au 31 décembre 2009. Ces conventions couvrent les salariés syndiqués appartenant à des unités de négociation de plus de 100 cols bleus, de plus de 50 cols blancs ou à des unités où ces deux critères sont pris en compte simultanément pour les conventions dites « mixtes ».

La croissance salariale est analysée de deux façons : à partir des conventions collectives en vigueur une année donnée ou selon la date de signature des conventions. La croissance salariale en vigueur permet de mesurer, pour une année donnée, l'augmentation des taux de salaires pour les employés syndiqués, sans égard au moment où les conventions ont été signées. Pour le calcul de ces taux, les clauses salariales en vigueur le 15 décembre de l'année analysée sont considérées. Le taux de croissance réelle est utilisé pour mesurer les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés. La croissance réelle est obtenue en soustrayant la croissance de l'IPC de la croissance nominale des taux en vigueur. Cette soustraction élimine l'effet de l'inflation. La croissance salariale qui tient compte de la date de signature des conventions collectives reflète l'évolution des structures salariales. Un taux d'augmentation annuel moyen est calculé pour la durée de la convention. L'indicateur utilisé est celui des gains; cet indicateur permet de considérer le moment où les hausses salariales ont été consenties.

La croissance des taux est calculée à partir des taux d'augmentation consentis aux salariés appartenant à l'emploi modal, c'est-à-dire l'emploi où se trouve le plus grand nombre d'employés dans la convention. Mis à part les augmentations de base, les taux de croissance peuvent inclure des rajustements liés à l'équité salariale, la restructuration d'échelles, le changement de mode de rémunération et le rattrapage salarial.

Les Québécoises maintenant plus nombreuses que les Québécois dans l'emploi salarié

Pour la première fois depuis le début de la série historique (1976), les femmes au Québec dépassent en nombre les hommes au chapitre de l'emploi salarié, soit celui excluant le travail autonome. En 2009, on estime qu'il y avait 1 642 900 femmes détenant un tel emploi contre 1 636 700 chez les hommes. On note ainsi un écart de plus de 6 000 emplois salariés en faveur des femmes cette année-là. En 1976, l'écart était de plus de 625 000, à l'avantage des hommes évidemment. La très forte réduction de la différence entre les genres est surtout attribuable aux mouvements constatés durant la période 1976-1991 alors que l'emploi salarié des femmes augmentait de plus de 400 000, tandis qu'une légère baisse s'observait chez les hommes.

Nombre d'emplois salariés et écart entre les sexes, Québec, années choisies, 1976-2009, (en milliers)

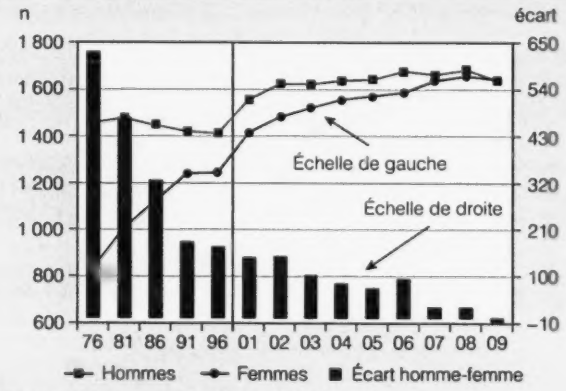

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

6. Les résultats du secteur municipal intègrent seulement les conventions renouvelées; les « premières » conventions collectives signées dans les municipalités fusionnées ne sont pas incluses. Pour ces « premières » conventions, aucun taux d'augmentation salariale ne peut être calculé pour la première année de la convention en raison des modifications relatives aux unités d'accréditation des villes touchées par une fusion. Pour ces conventions, le taux annuel moyen pour la durée de la convention ne peut donc être calculé. Au cours de l'année 2008, quatre « premières » conventions collectives, couvrant 476 salariés, ont été signées dans les municipalités du Québec. Pour ce qui est de l'année 2009, deux « premières » conventions, regroupant 1508 salariés, ont été signées.

Croissance de l'emploi salarié selon les industries en 2009 et depuis 1991

par Jean-Marc Kilolo-Malambwe

Comme la plupart des économies industrialisées, le Québec a connu en 2009 une récession qui s'est traduite par de nombreuses pertes d'emplois dans différentes industries. Les compressions d'effectifs ont été plus importantes dans le secteur des biens que dans celui des services. Dans cet article, nous tenterons de comprendre ce qui s'est passé dans les différentes industries du Québec.

Les données utilisées pour l'analyse proviennent de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH) de Statistique Canada. L'analyse porte sur l'année 2009 ainsi que sur la période 1991-2009.

Comparaison entre l'EERH et l'Enquête sur la population active (EPA)

L'EERH est conçue dans le but de fournir de l'information sur les salaires ainsi qu'un portrait détaillé des salariés par industrie à l'échelle nationale, provinciale et territoriale.

L'EPA, la source officielle du taux de chômage, brosse un tableau complet du marché du travail, étant donné qu'elle fournit de l'information sur les personnes occupées (ce qui comprend les travailleurs indépendants), les chômeurs ainsi que les personnes qui ne font pas partie de la population active.

Si les estimations mensuelles provenant des deux enquêtes peuvent être différentes pour des raisons conceptuelles et méthodologiques, les tendances affichées par leurs données sont tout à fait comparables.

Source : Statistique Canada, Le Quotidien, jeudi 25 février 2010.

L'emploi salarié recule au Québec en 2009 après 15 ans de croissance[1]

L'emploi salarié baisse au Québec pour l'ensemble des industries[2] pour la première fois en quinze ans, période au cours de laquelle près de 625 000 emplois ont été créés. Ainsi, la récession qu'a connue l'économie québécoise en 2009 a occasionné la perte de 35 683 emplois, soit une baisse de 1,1 % par rapport à 2008. Ce repli est toutefois inférieur à celui noté en 1992 où près de 120 000 emplois avaient disparu (– 4,3 %).

Le repli de l'emploi dans le secteur des biens est principalement attribuable à la baisse dans l'industrie de la fabrication

Le Québec a perdu 32 595 emplois (– 4,9 %) dans le secteur des biens. Au cours des dix dernières années, 88 356 emplois ont disparu dans ce secteur. La part du secteur des biens dans l'emploi total est en constante régression; après avoir atteint un sommet de 25,4 % en 1999, elle recule à 19,4 % en 2009.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse de l'emploi dans l'industrie de la fabrication, deuxième employeur en importance au Québec. Après un recul de 30 094 emplois en 2008, un repli de 31 890 emplois a été enregistré dans cette industrie. Entre 1999 et 2009, l'emploi y a diminué de 136 241 (tableau 1). Ainsi, en dix ans, c'est un emploi sur cinq qui a disparu dans cette industrie. La chute de l'emploi dans la fabrication en 2009 est la plus importante de toutes les industries, secteurs des biens et services confondus. Les autres reculs sont de moins de 10 000 emplois : il s'agit de l'industrie de la foresterie, de l'exploitation et du soutien (– 7 729), de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle (– 5 428) et de l'industrie de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz (– 2 108). Par ailleurs, la baisse de l'emploi enregistrée dans l'industrie de la fabrication en 2009 (– 31 890) est la plus importante de la période 1999-2009 (figure 1). La concurrence des pays émergents ainsi que la montée du dollar canadien depuis 2002 ne sont pas étrangères au ralentissement de cette industrie.

L'industrie de la construction a limité les pertes d'emplois dans le secteur des biens

N'eut été la création de 4 579 emplois dans l'industrie de la construction en 2009, les pertes d'emplois dans le secteur des biens auraient été plus importantes. Avec une croissance annuelle moyenne de 4,2 % au cours des dix dernières années (tableau 1), la construction a été l'industrie la plus dynamique : c'est la seule industrie à avoir enregistré une croissance continue année après année au Québec à partir de 1997[3]. La création d'emplois dans la construction, en 2009, a été soutenue par les travaux de génie civil

Figure 1
La baisse de l'emploi en 2009 est moins importante que celle enregistrée en 1992

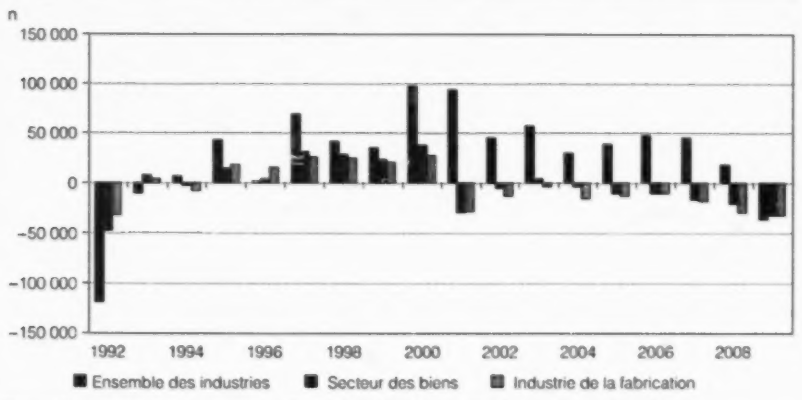

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH).
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

1. Dans cet article, l'emploi comprend seulement les salariés. L'EERH n'inclut pas les travailleurs autonomes.
2. L'ensemble des industries exclut « les industries non classifiées », c'est-à-dire les employeurs dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.
3. L'industrie de la finance et des assurances affiche une croissance annuelle moyenne de 5,1 %, calculée sur quatre années seulement en raison des données confidentielles.

et de voirie, qui ont bénéficié des investissements massifs dans les infrastructures[4] : cette sous-industrie a créé près des deux tiers de l'emploi de la construction alors qu'elle représente seulement 15,3 % de la main-d'œuvre de cette industrie. Les entrepreneurs spécialisés de la construction ont eu moins de 6 % des nouveaux emplois alors que leur part dans l'emploi de cette industrie s'élève à 58,9 %. Quant à la construction de bâtiments (résidentielle et non résidentielle), elle a été à l'origine de près de 26 % des emplois créés.

Malgré les pertes d'emplois dans certaines industries...

Tout comme dans le secteur des biens, l'emploi a régressé dans le secteur des services en 2009. Toutefois, ce dernier est moins touché par le ralentissement économique. La baisse observée dans le secteur des services (– 3 088, – 0,1 %) ne représente que 8,7 % de l'ensemble des emplois perdus, alors que ce secteur emploie les quatre cinquièmes de la main-d'œuvre québécoise. D'ailleurs, c'est la première fois depuis 1997 qu'un recul de l'emploi est observé dans ce secteur.

La baisse de l'emploi dans le secteur des services résulte du repli observé dans huit industries. Trois d'entre elles ont connu chacune un recul plus de 5 000 emplois, alors que les cinq autres ont perdu ensemble 6 990 emplois.

L'industrie du commerce, le premier employeur en importance au Québec, a reculé en 2009 (– 8 076) pour la première fois depuis 1993. Au cours des dix dernières années, cette industrie a connu une hausse moyenne de 2,4 %, ce qui est plus élevé que celle de l'ensemble des industries (1,4 %).

Les deux autres industries qui ont subi d'importantes baisses sont les services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (– 7 301) et le transport et l'entreposage (– 7 135). Pour la première, le recul survient après douze années de croissance consécutives. Avec un taux de croissance annuel moyen de 3,9 % au cours des dix dernières années, cette industrie est parmi les plus dynamiques.

... le secteur des services s'en est mieux tiré grâce à quatre industries avec, en tête, les soins de santé et l'assistance sociale

La croissance de l'emploi en 2009 dans les soins de santé et l'assistance sociale (+ 9 288), les administrations publiques

Tableau 1

Croissance de l'emploi par industries

Industrie (SCIAN 2002)	Niveau en 2009	Croissance en 2009		Croissance en 2008		Croissance de la période 1999-2009	
	n	n	%	n	%	n	%
Ensemble des industries (excluant les non classifiées)	3 285 353	–35 683	–1,1	17 666	0,5	435 865	1,4
Secteur des biens	636 771	–32 595	–4,9	–20 208	–2,9	–88 356	–1,3
Foresterie, exploitation et soutien	12 248	–1 182	–8,8	–1 910	–12,5	–7 729	–4,8
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	11 800	–2 137	–15,3	731	5,5	–2 108	–1,6
Services publics	29 151	–1 965	–6,3	837	2,8	2 875	1,0
Construction	162 925	4 579	2,9	10 227	6,9	54 846	4,2
Fabrication	420 647	–31 890	–7,0	–30 094	–6,2	–136 241	–2,8
Secteur des services	2 648 582	–3 088	–0,1	37 874	1,4	524 221	2,3
Commerce	625 958	–8 076	–1,3	7 473	1,2	132 737	2,4
Transport et entreposage	148 607	–7 135	–4,6	455	0,3	14 529	1,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	63 507	–1 861	–2,8	–12 408	–16,0	–5 428	–0,8
Finance et assurances	146 562	5 097	3,6	1 468	1,0	..	..
Services immobiliers et services de location et de location à bail	48 813	–253	–0,5	194	0,4	..	..
Services professionnels, scientifiques et techniques	163 760	1 359	0,8	7 075	4,6	35 338	2,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	22 534	–2 327	–9,4	1 613	6,9	4 078	2,0
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	146 814	–7 301	–4,7	3 307	2,2	46 406	3,9
Services d'enseignement	274 868	3 891	1,4	5 087	1,9	58 494	2,4
Soins de santé et assistance sociale	383 530	9 288	2,5	5 413	1,5	84 300	2,5
Arts, spectacles et loisirs	55 764	972	1,8	1 243	2,3	15 832	3,4
Hébergement et services de restauration	224 291	–1 395	–0,6	6 332	2,9	40 522	2,0
Autres services (sauf les administrations publiques)	114 724	–1 154	–1,0	1 289	1,1	12 148	1,1
Administrations publiques	228 850	5 806	2,6	9 337	4,4	52 031	2,6

.. Données avant 2002 présentement non disponibles, en raison d'une révision.
Source : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH).
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

4. Commission de la construction du Québec (CCQ), Direction recherche et organisation, *Revue de l'activité*, 4e trimestre 2009.

(+ 5 806), la finance et les assurances (+ 5 097) ainsi que dans les services d'enseignement (+ 3 891) a permis de réduire les pertes dans le secteur des services. Ces quatre industries ont, d'ailleurs, connu une progression de l'emploi au cours des dernières années (figure 2).

Le secteur des soins de la santé et assistance sociale, qui occupe la troisième place en termes de nombre d'employés au Québec, a connu sa plus forte croissance des six dernières années en 2009 (2,5 %). L'assistance sociale est à l'origine de près de 40 % des nouveaux emplois en 2009 alors qu'elle représente 20,0 % de la main-d'œuvre de cette industrie. Les soins de santé contribuent tout de même à une bonne partie (62,1 % en 2009) de la croissance de l'emploi de l'industrie, et cela depuis 2005.

Quant aux administrations publiques, les administrations locales, municipales et régionales sont responsables d'environ 90 % des hausses d'emplois en 2009 alors qu'elles ne constituent que 41,2 % de la main-d'œuvre de ce secteur. Le fédéral ainsi que les provinces et territoires ont peu contribué à la création nette, tandis que les administrations publiques autochtones se sont défaites d'une partie de leurs employés.

En ce qui concerne la finance et les assurances, ce sont les sociétés d'assurances et les activités connexes qui sont à la base de la croissance. À l'opposé, les compagnies de valeurs mobilières, de contrats de marchandises et d'autres activités connexes ont réduit leur effectif en 2009. On note aussi que les intermédiaires financiers tels que les banques ont généré peu d'emplois.

Quant aux services d'enseignement, les écoles primaires et secondaires, qui constituent près de deux tiers de la main-d'œuvre de cette industrie, sont responsables de plus de la moitié de la croissance. Les collèges communautaires et les cégeps ainsi que les universités, qui rassemblent 32,4 % de l'emploi, ont fourni l'autre moitié.

Le Québec s'en sort mieux que l'Ontario

En 2009, le Québec a été moins touché par la baisse de l'emploi que l'Ontario et le Canada. Dans le secteur des biens, l'emploi a régressé de 4,9 % comparativement à 8,9 % au Canada et 11,1 % en Ontario (tableau 2). D'ailleurs, bien que le Québec détienne 24,3 % de l'emploi du secteur des biens au Canada, seulement 12,8 % des emplois perdus dans ce secteur proviennent du Québec. L'Ontario qui représente 37,6 % des emplois a encaissé 48,1 % des pertes.

Dans le secteur des services, les régressions de l'emploi sont respectivement de 0,1 %, 0,5 % et 0,4 % au Québec, en Ontario et au Canada. Les pertes d'emplois observées au Québec et en Ontario représentent 6,2 % et 45,3 % de la baisse enregistrée à l'échelle canadienne, alors que les parts de ces deux provinces dans l'emploi canadien de ce secteur sont respectivement de 22,7 % et 38,6 %. Les pertes d'emplois en Colombie-Britannique équivalent quant à elles à 46,7 % de celles du secteur canadien des services, tandis que cette province compte pour 13,3 % de l'emploi canadien du secteur.

L'Île-du-Prince-Édouard se distingue de toutes les provinces avec une hausse de l'emploi dans les deux secteurs.

Figure 2
L'emploi continue de progresser dans quatre industries des services

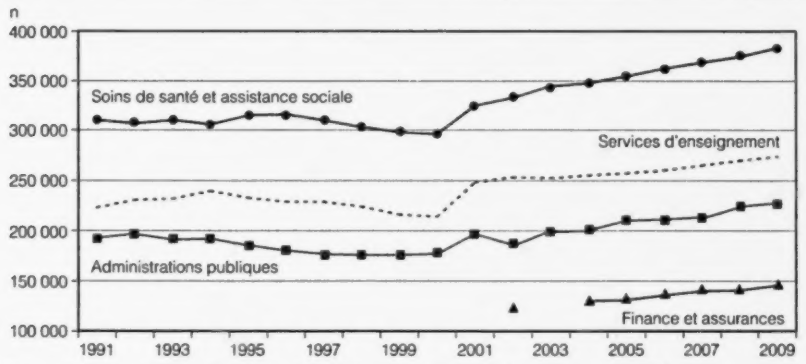

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH).
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2
Taux de croissance et part de l'emploi en 2009

	Taux de croissance 2008-2009			Part dans l'emploi canadien	
	Ensemble	Biens	Services	Biens	Services
		%			
Canada	−2,1	−8,9	−0,4	100,0	100,0
Terre-Neuve-et-Labrador	−0,1	−8,6	1,7	1,1	1,4
Île-du-Prince-Édouard	2,4	8,2	1,3	0,4	0,4
Nouvelle-Écosse	−1,1	−4,8	−0,4	2,3	2,8
Nouveau-Brunswick	−1,0	−4,0	−0,3	2,1	2,1
Québec	−1,1	−4,9	−0,1	24,3	22,7
Ontario	−2,6	−11,1	−0,5	37,6	38,6
Manitoba	−1,3	−7,5	0,0	3,4	3,9
Saskatchewan	0,7	−3,3	1,5	2,7	3,1
Alberta	−2,9	−9,9	−0,7	14,7	11,2
Colombie-Britannique	−3,3	−12,0	−1,5	11,1	13,3

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH).
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Après une croissance continue sur quinze ans, l'emploi salarié a connu un recul de 1,1 % en 2009; cette évolution n'est pas étrangère à la récession économique qu'a connue le Québec. Les pertes d'emplois s'observent surtout dans le secteur des biens où il y a eu d'importantes compressions d'effectifs, particulièrement dans l'industrie de la fabrication. Cette industrie est en effet en perte de vitesse depuis 2001. Le secteur des services a mieux résisté grâce aux industries qui ont connu une croissance de l'emploi, soit les soins de santé et l'assistance sociale, les administrations publiques, la finance et les assurances ainsi que les services d'enseignement. Comparativement à l'Ontario, le Québec a été moins affecté par les baisses de l'emploi, tant dans le secteur des biens que dans le secteur des services.

VIENT DE PARAÎTRE

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2009

L'Institut de la statistique du Québec a rendu public le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2009*. L'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), réalisée chaque année, fournit de multiples données d'actualité sur la rémunération dans les entreprises de 200 employés et plus au Québec. Dans cette enquête, l'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

Les données disponibles sur la rémunération des salariés du Québec concernent différents secteurs du marché du travail, entre autres l'ensemble des employés québécois, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les non-syndiqués, l'administration municipale, le secteur universitaire et celui de la fabrication. L'information porte sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires de la CNP.

Ce rapport est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca.

À PARAÎTRE

Annuaire québécois des statistiques du travail, volume 6, nº 1

L'Institut diffusera au mois de juin prochain le premier numéro du volume 6 de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail*. Ce document, qui porte sur les principaux indicateurs du marché du travail, comprend six chapitres et couvre la période de 2001 à 2009. Le premier chapitre présente un bilan du marché du travail en 2009. Les trois chapitres suivants portent sur la population en âge de travailler, l'emploi et le chômage. Les deux derniers chapitres dressent respectivement le portrait du marché du travail dans les régions administratives du Québec et dans les régions canadiennes.

Le deuxième numéro du volume 6 de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* sera publié à l'automne et présentera pour la même période les conditions et la dynamique du travail au Québec.

L'*Annuaire québécois des statistiques du travail* est une publication importante de l'Institut de la statistique du Québec dans le domaine des statistiques du travail. Il vise à répondre aux besoins des personnes qui veulent disposer d'une information détaillée, pertinente et à jour sur l'état et l'évolution du marché du travail ainsi que sur les conditions et la dynamique du travail au Québec.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

Pour plus de renseignements :

Claude Vecerina, chargé de projet
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6239)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : publication.dstr@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2e trimestre 2010
ISSN 1492-1073 (version imprimée)
ISSN 1715-6394 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique, 2000

Institut de la statistique
Québec